

18 Mars 1890

Pardevant M^{rs} Paul Henri Ravier et son
collègue notaires à Lyon soussignés
ouï compare

M^{rs} Leonard Champomont, mason et de lui assistée
et autorisée Mad^{me} Marie Louise Néolier son épouse demeurant
ensemble à Lyon rue Moncey N^o 17,

Lesquels ont par ces présentes constitué pour leur
mandataire spécial

M^{rs} Leonard Champomont, leur cousin, mason, demeurant aux
Bardes, commune de Rojère (Creuse),
lequel est domicilié, pour eux et en
leurs noms, toucha et recevoir de M^{rs} Jean Baptiste Néolier
mason et de Dame Anne Bepaut son épouse cultivatrice de-
mément ensemble à Cradère commune de Rojère ou de M^{rs}
Leonard Teracien, mason leur frère, demeurant ensemble à Cradère
ou enfin de tous autres qui il appartiendra la somme de
quinze cents francs et un mobilier d'une valeur de deux
cent dix francs le tout faisant le paiement final de la dot
constituée par les époux Jean Baptiste Néolier à la Dame Marie
Louise Néolier, comparants, leur fille, aux termes du contrat
de mariage d'icelle comparants reçu par M^{rs} Courcier notaire
à Rojère le sept février mil huit cent quatre vingt quatre,
recevoir également tous intérêts échus ou à échoir de ladite dot
de toutes sommes reçues donner quittance et décharges valables
consenter toutes mentions et subrogations, sans réserve, d'ordre
manuscrite avec déistement de tous droits d'hypothèque et
consenter la radiation de toutes inscriptions prises pour
motif de ladite somme remettre tous titres et pièces

Dont acte sur modèle

Fait et passé à Lyon, en l'étude de M^{rs} Ravier
sire plus Respuil, N^o 1

L'an mil huit cent quatre vingt

deux

Le Deuxième Mars

En présence de M. Dubel Pierre, mason demeurant à Lyon, rue
Moncey N^o 22,

M. Bonnet Pierre, mason demeurant à Lyon, rue de la
Vigilance, N^o 15,

Commissaires de l'identité et de la capacité civile les
quels ont déclaré bien connaître

Entre fait dont ils sont convenus ont signé avec les
dits et les notaires.

Leonard Champomont, Marie Louise Néolier
Bonnet Pierre, Dubel Pierre



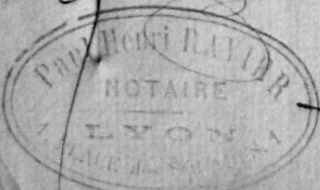
Procuration
Champomont



Royé deux
mots nuls

L. G. G.

A. P.



Handwritten signatures and flourishes at the bottom of the document.